

7) RECEPTIONS DES PRELEVEMENTS AU LABORATOIRE

Extrait C3-PR01/C3-PR02

Les échantillons apportés par les clients et les professionnels de santé sont réceptionnés au secrétariat en utilisant les haricots, les plateaux ou les portoirs prévus à cet effet. **Aucun** prélèvement ne doit être touché au secrétariat.

Les échantillons rapportés lors de la tournée par le personnel du laboratoire sont directement apportés en technique.

La personne présente vérifie :

- Présence de la fiche de transmission de prélèvement (C2-ENR03)
- Présence de la prescription (sauf OAR déjà fournie)
- Données administratives complètes permettant la bonne identification du client
- L'identification des échantillons quand celle-ci est visualisable sans toucher le prélèvement
- Même identité entre fiche de transmission et prescription
- Les conditions de recueil pour les échantillons prélevés par les patients eux-mêmes. Si les conditions ne sont pas respectées, il est demandé au patient de renouveler le prélèvement après lui avoir précisé les modalités à suivre (Cf. C1-INS02 « Préconisations pour le patient »). Si le patient présente un prélèvement non identifié et confirme l'identité sans aucun doute, faire identifier le prélèvement par le patient avant de l'accepter.

Les prélèvements sont acheminés vers la paillasse de tri avec fiche de transmission et/ou prescription (exception faite des OAR pour TP et PQ qui restent au secrétariat) et fiche de prélèvement enregistrée. La date, heure et identité de la personne responsable de la réception des échantillons sont enregistrés en informatique (heure de création du dossier) et initiales manuscrites sur la fiche de transmission.

Modalités de réception et critères d'acceptation des échantillons en technique

La conformité des prélèvements est ensuite vérifiée au niveau de la paillasse de tri par les techniciens :

- Identification des échantillons
- Vérification de la conformité des examens enregistrés (fiche de prélèvement) avec la prescription (noter les initiales du vérificateur sur la fiche de transmission)
- Adéquation entre récipients/tubes et examens demandés
- Qualité du prélèvement (hémolyse, coagulation, lactescence...)
- Respect des volumes (niveau)
- Respect du délai d'acheminement (délai de centrifugation, de congélation...)

Après vérification, la prescription repart au secrétariat.

Toute anomalie est tracée sur la fiche de transmission pour les prélèvements transmis ou sur la fiche de prélèvement pour les prélèvements faits au laboratoire (voir B1-MO01 : Gestion des Non conformités pré-analytiques).

Si les échantillons sont « non conformes », l'information est donnée aux prescripteurs.

Le technicien peut ensuite procéder à l'étiquetage des prélèvements sanguins avec les étiquettes coda barrées : vérification de l'identité entre tube et étiquettes en laissant apparaître l'identification primaire ainsi que le niveau de remplissage.

Puis les échantillons sont « dispatchés » aux différentes paillasses en fonction des examens demandés. Chaque responsable de poste vérifie ou revérifie :

- L'adéquation des récipients par rapport aux examens demandés, le délai.
- Le respect des volumes (notamment le bon remplissage des tubes).
- La qualité de l'échantillon (hémolyse, lactescence, coagulation ...).

En application à la norme EN 15 189 : lorsqu'il y a incertitude quant à l'identification de l'échantillon primaire, mais qu'il s'agit d'analytes instables, ou d'un échantillon primaire irremplaçable ou critique, le biologiste médical est informé rapidement et décide ou non de procéder à l'analyse (TP ou PQ non identifiés ne sont a priori pas critiques et systématiquement refusés). Le laboratoire ne délivre le résultat qu'après avoir obtenu du transmetteur responsable du prélèvement la confirmation qu'il assume la responsabilité de l'identification et qu'il fournisse les informations nécessaires. Sa signature et engagement sera si possible requise sur la fiche de transmission lors de sa prochaine venue au laboratoire. Son nom est reporté sur le compte rendu des résultats.